

**FISCALITÉ** | Source de revenus majeure pour les communes, elle est amenée

# Taxe d'habitation :

## EXONÉRATION : LE CLASSEMENT DES COMMUNES

### LES 10 PREMIÈRES AVEC LE PLUS FORT POURCENTAGE DE FOYERS FISCAUX QUI SERONT EXONÉRÉS

Commune	Pourcentage de foyers exonérés	Montant de la taxe d'habitation perdue en 2020
Belmont	92,5%	61 606€
Pont-de-Chéry	92,37%	779 492€
Le Bouchage	92,06%	68 810€
Bossieu	91,67%	37 384€
Pisieu	90,45%	71 706€
Le Péage-de-Roussillon	90,35%	722 831€
Beurepaire	90,07%	85 039€
Arandon	89,41%	73 228€
Virieu	89,08%	98 333€
Pommier-de-Beurepaire	88,89%	85 039€

### LES 10 PREMIÈRES AVEC LE PLUS FAIBLE POURCENTAGE DE FOYERS FISCAUX QUI SERONT EXONÉRÉS

Commune	Pourcentage de foyers exonérés	Montant de la taxe d'habitation perdue en 2020
Meyrié	58,31%	86 915€
Saint-Marcel-Bel-Accueil	61,06%	120 339€
Seyssuel	62,35%	275 924€
Villette-de-Vienne	62,45%	202 569€
Chozeau	62,53%	106 056€
Chuzelles	62,63%	289 026€
Veyssillieu	64,39%	31 994€
Frontonas	64,79%	212 893€
Les Côtes-d'Arely	65,22%	227 960€
Luzinay	65,86%	258 769€

Infographie de la dauphine

re comment ? », s'interroge-t-il.

### Petites ou grandes, toutes les communes impactées

À l'autre bout du département, au Péage-de-Roussillon, son collègue Stéphane Spitters est lui aussi dans l'attente d'informations officielles : « Tout serait compensé au centime près pour 2018, mais pour le reste, exactement, on ne sait pas. » Dans sa commune, si la réforme de la taxe d'habitation est bien appliquée, un peu plus de 90 % des foyers fiscaux seraient exonérés, pour une perte de recettes de 722 831 euros.

En gros, petites et grosses communes auraient à y perdre. À Bourgoin-Jallieu, le maire Vincent Charqui se veut assez alarmiste. Pour sa com-

Source : Commission des finances du Sénat

munne, l'exonération de la taxe d'habitation se solderait par un manque à gagner de 4 397 000 euros. Les 17,33 % de foyers bejalliens actuellement exonérés de cet impôt passeraient, en 2020, à... 85,37 %. Pour le maire LR, « la suppression d'impôts locaux pose un problème de moyen terme. Dans la durée, il y a une certitude pour que l'on ait des subventions qui stagnent ou qui diminuent. » La promesse de compensation faite par le président Emmanuel Macron « au centime près » ne lui inspire donc pas confiance : « Faire stagnier une recette dynamique comme la taxe d'habitation assécherait les ressources des collectivités locales. »

Autre exemple : Belmont et ses 567 habitants. Le village se

trouve en tête du palmarès des communes du Nord-Isère qui devraient voir augmenter le plus le nombre de foyers fiscaux exonérés : 92,5 % des foyers fiscaux du village seraient concernés. Cela se traduirait en 2 020, par 61 600 euros de taxe d'habitation perdue pour les finances communales. « Ce n'est pas surprenant, on a une population avec très peu de cadres supérieurs » commente le maire, Gérard Mathan. « Mais si ce montant n'est pas compensé intégralement, la situation deviendra critique. Je ne sais pas comment on pourra boucler le budget communal. » Une éventualité que ce maire, élu depuis 1983, estime, comme ses confrères, totalement inconcevable.

Myrham ELRY

## Avec "seulement" 58 % de foyers exonérés, Meyrié n'a pourtant pas de quoi se réjouir

S'il y en a un qui n'est pas content, c'est bien le maire de Meyrié, Eugène Rey. Pourtant, il devrait avoir de quoi se réjouir. Dans le Nord-Isère, sa commune est celle qui affiche le plus bas de foyers qui seront exonérés de la réforme : 58,31 %. Mais c'est aussi celle qui affiche une des plus fortes progressions. Le pourcentage de foyers exonérés aujourd'hui (5,88 %) se re-

trouve en effet multiplié par 10. Ce qui représenterait 86 915 euros qui ne rentreraient pas directement dans les caisses de la commune via la taxe d'habitation. « On sait bien ce que cela veut dire. La compensation de l'Etat, cela va durer un ou deux ans. Si, en plus, il décide de diminuer la compensation, ce sera une perte sèche pour nous », affirme l'élu.

Le budget des prochaines an-

nées ? « On travaille déjà dessus, compte tenu de toutes les attaques que l'on subit en baisse de subventions de l'Etat. Cela pose un réel problème sur le fonctionnement », commente-t-il.

Un problème qui n'est pas sans conséquence directe sur la vie de sa commune. En 2018, un demi-poste d'Atsem sera déjà supprimé, faute de moyens financiers.

M.E.

## DÉCRYPTAGE

### Exonération de la taxe d'habitation : ce qui est prévu

#### 1 | Suppression progressive

Tout va se jouer entre 2018 et 2020. La suppression de la taxe d'habitation va être progressive. En 2018, elle baissera de 30 % pour les foyers fiscaux concernés, ensuite de 65 % en 2019, pour atteindre les 10 % en 2020.

#### 2 | Qui est concerné ?

C'est le revenu fiscal de référence (RFR) qui est l'indicateur. Pour un célibataire, il ne devra pas excéder 27 000 €, et 43 000 € pour un couple. Pour un couple avec un enfant, ce seuil atteint 49 000 € et passe à 55 000 € pour un couple avec deux enfants. À partir de trois enfants, le seuil est de 76 000 €. Les revenus retenus pour le calcul de l'exonération seront ceux de 2017. À noter que le calcul fiscal de référence est indiqué sur votre déclaration de revenus. Cette exonération de la taxe d'habitation concernera 80 % des foyers fiscaux.

